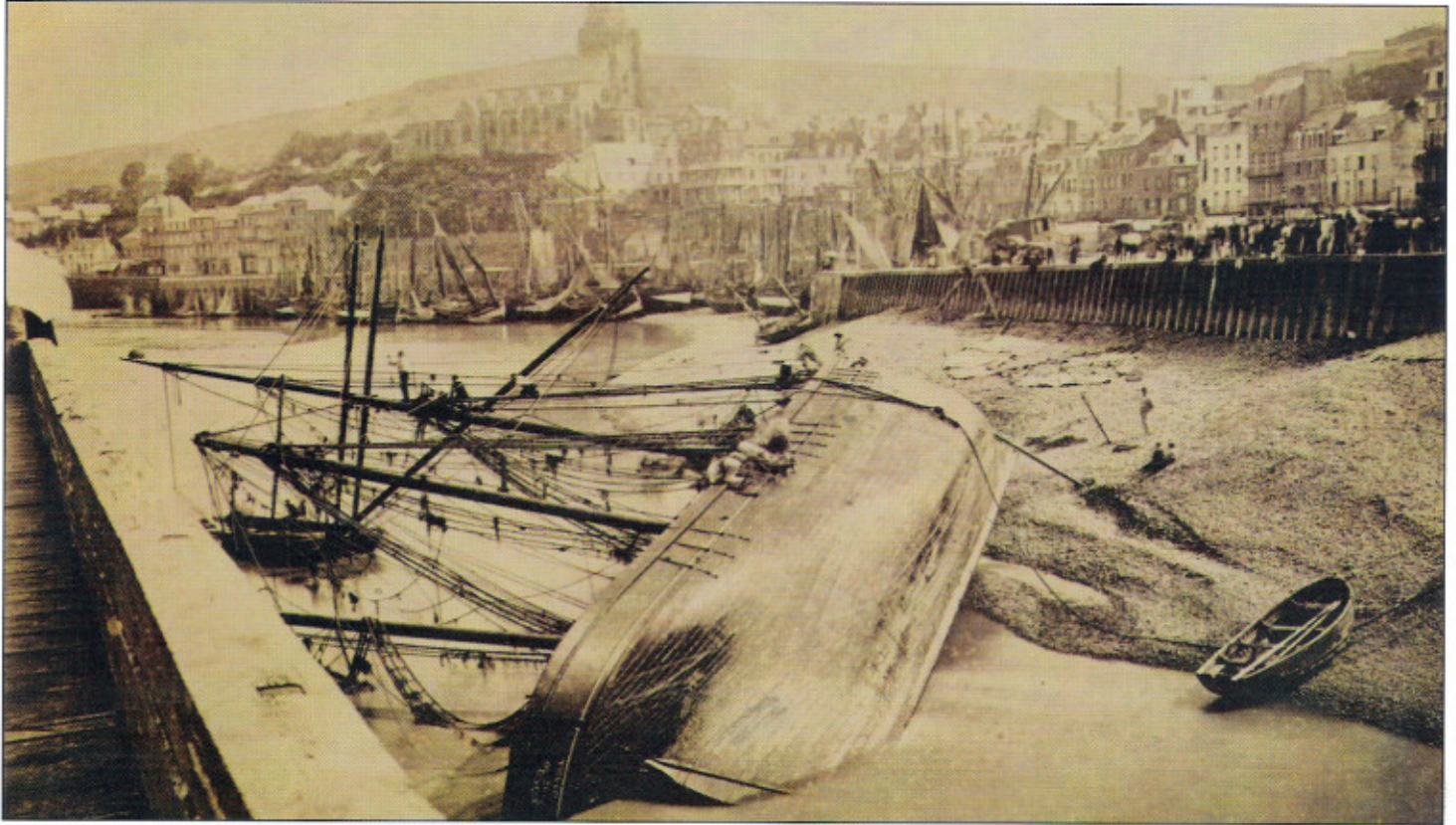


L'échouement du « Psyché »

Le trois-mâts goélette « Psyché » a raté son entrée au port, le 20 juillet 1880. Son renflouement a donné lieu alors à de multiples tractations financières.



L'échouage du bateau le « Psyché » dans le port en juillet 1880.

Le 20 juillet 1880, le *Psyché*, trois-mâts goélette de 32 mètres de long, de Swansea (pays de Galles), commandé par le capitaine Lloyd et ayant à bord 330 tonnes de charbon, entre dans le port du Tréport à la marée du matin. Le navire vient buter contre le poulier ouest du chenal, à hauteur du calvaire et ne peut se dégager. A la marée descendante, il se renverse et obstrue complètement l'entrée du port.

Le capitaine, qui est dans l'impossibilité de renflouer son navire, l'abandonne, ainsi que sa cargaison, à l'administration.

Le 23 juillet à 10 heures, après des travaux de relèvement, le *Psyché* est à nouveau à flot. Le charbon a été jeté par-dessus bord ; il n'en reste que 70 tonnes.

Le trois-mâts entre dans le canal maritime en attendant

les tractations financières des différentes parties.

La compagnie d'assurance est d'avis que le propriétaire reprenne le bateau après le paiement des dépenses relatives au sauvetage. L'armateur ne l'entend pas ainsi : il préfère laisser le *Psyché* et se faire payer par la compagnie d'assurances.

L'intervention du vice-consul britannique de Dieppe auprès de l'armateur reste sans effet. Il faut alors envisager une vente d'urgence car les frais de gardiennage augmentent quotidiennement tandis que la valeur des agrès et du navire diminue de jour en jour. Les ouvriers ayant travaillé au renflouement s'impatientent et réclament leur dû.

Finalement le navire sera récupéré par son propriétaire le 9 septembre, après paiement des

frais de renflouement. Il repartira le 21 septembre en remorque du vapeur *Canada*, à destination de Littlehampton (Angleterre), pour réparation, avec un nouvel équipage.

Chacun recueille une somme pour son intervention autour de cette affaire ou du fait du préjudice infligé par le naufrage. Le vice-consul réclame ses honoraires consulaires et le remboursement de ses frais de déplacement en Angleterre. L'agence maritime touche 500 francs pour le prêt de son vapeur, le Chevington, somme jugée astronomique mais accordée le couteau sous la gorge. Les dockers qui ont déchargé le charbon touchent 60 centimes par heure de travail. Le gardien du navire reçoit des appointements de 5 francs par jour. Il faudra régler les tonneliers, les voituriers, le cantinier qui loge les marins ainsi que les gages de

l'équipage. Deux bateaux de pêche, privés de deux marées, toucheront une indemnité de 150 francs. Une meunière d'Eu obtiendra 3 francs par heure car l'on a retenu les eaux du canal, opération nécessaire pour rentrer le *Psyché*, et cela a entraîné une perturbation du fonctionnement du moulin situé en amont. Une fois les comptes soldés, l'addition s'élèvera à 6800 francs.

Le *Psyché*, construit en 1875 dans les chantiers de Bideford (Devon), achèvera sa carrière maritime le 16 décembre 1892 lors d'une collision en mer du Nord.

Bruno Garraud

Si vous souhaitez avoir plus de détails sur l'histoire, la revue maritime « Le Chasse-Marée » a publié le 27 juin 2006 un article de Jérôme Maes sur l'échouement du navire.